

<u>Directive administrative – 2021-02</u>

Comités visés: Tous les comités du Chats Canada Cats

Clubs visés: Tous les clubs affiliés du Chats Canada Cats

Personnes visées: Tous les membres du Chats Canada Cats

Membres du conseil d'administration

Directeurs des comités du Chats Canada Cats

Attendu que le conseil d'administration est l'instance décisionnelle de l'organisation et doit ses membres doivent rendre compte aux

membres ainsi qu'aux gouvernements

Attendu que le partage d'information, la coopération et que de la flexibilité

peuvent être nécessaires pour l'atteinte des objectifs de

l'organisation

Attendu que le Chats Canada Cats est une organisation vivante et que l'apport

des membres nécessaires pour l'atteinte des objectifs collectifs

Le 2 septembre 2021, le conseil d'administration du Chats Canada Cats a adopté la directive suivante encadrant la présentation d'une demande de dérogation :

Une demande de dérogation, portant sur un règlement, une procédure, un standard de race, des règles de reproduction, ou tout autre sujet, doit faire l'objet d'une demande écrite acheminée au conseil d'administration, lui seul étant décisionnel.

La demande doit être envoyée au registrariat à l'adresse : <u>infos@chatscanadacats.ca</u> qui s'assurera que la demande sera acheminé à travers les bonnes instances.



La demande doit :

- 1 La lettre doit être décrire précisément la dérogation demandée ;
- 2 La demande doit clairement expliquer le besoin que l'on désire combler (motivation) et joindre les documents afférents ;
- 3 La durée de la dérogation souhaitée (une dérogation permanente n'existe pas, si c'est que vous désirez, vous devez faire une demande de changement permanent, une dérogation est par définition éphémère);
- 4 Les moyens de contrôle SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporel), doivent être décrit ;
- 5 ainsi que les étapes de normalisation prévues (si applicables).

Les critères d'acceptation de la demande sont les suivants :

- 1 Doit correspondre aux valeurs, objectifs et principes de l'organisation;
- 2 L'équité entre les membres et les races doit être maintenue (l'équité, non l'égalité) ;
- 3 La dérogation demandée doit correspondre aux objectifs visés;
- 4 Les mesures de contrôle doivent être simples, objectifs et peuvent être facilement appliqués.

Le conseil d'administration n'est pas obliger d'accepter la demande en tout ou en partie.

Cependant, toutes les décisions doivent être motivées par écrit au demandeur dès que le conseil d'administration aura statué.

Par cette directive, le conseil d'administration espère clarifier les règles en vigueur et permettre à tous ceux qui en ont besoin de présenter des demandes.